

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1955

25 juillet 2014

SOMMAIRE

Annibal	93834	Nazca Securitization Funding S.C.A.	93799
Anthemis Group S.A.	93821	NC ² Luxembourg Holding S.à r.l.	93802
AssetLogic Management S.à r.l.	93809	NC ² Luxembourg S.à r.l.	93802
AssetLogic S.à r.l.	93831	Neisse Holding S.à.r.l.	93800
Bloemers Luxembourg B.V./S.A.	93836	Nelly Invest S.A.	93803
Brasserie Père et Fille Sàrl	93839	New PEL S.à r.l.	93800
Grant Thornton Audit	93830	Nilodor Invest	93801
Grant Thornton Lux Audit	93830	Nordion S.à r.l.	93800
Immobilière Tresco S.A.	93802	Novera Energy S.à r.l.	93801
Mareli S.A.	93794	Optim-Solutions	93804
MDI Invest S.A.	93794	Optim-Solutions	93804
MDI Invest S.A.	93794	Opus Productions S.à r.l.	93797
Medexia Sàrl	93795	Orbis Sicav	93840
Mencor (Luxembourg) S.A.	93795	Orbis Sicav	93805
Mencor (Luxembourg) S.A.	93795	P6 Q9 Holdings S.à r.l.	93800
MEW, Messagerie Express Weiswampach SA	93796	Pafint Holding S.A.	93803
MHPG (SPF) S.A.	93796	PBO	93798
Miam Conseils S.A.	93796	Peinture Baranowsky S.à r.l.	93805
Microfinance Loan Obligations S.A.	93797	Perspective Croissance Holding S.A.	93800
Miraflores Holding S.A.	93796	Plana S.à r.l.	93803
MK CC Lux III S.à r.l.	93797	QS GEO PEP II SCA SICAR	93796
MMC Holding	93795	QS PEP S.C.A., SICAR	93804
MMC Holding	93794	Quamvis S.C.A., SICAV-SIF	93802
Mon Amour S.A.	93797	Quamvis S.C.A., SICAV-SIF	93801
MS Management S.à r.l.	93798	R&S Schmieden Holztreppe S.à r.l.	93840
MTX Connect S.à r.l.	93798	Rubicon Finance Lux S.à r.l.	93840
Multistate S.A.	93798	SHCO 72 S.à r.l.	93825
My-Next-Home S.à r.l.	93799	Tele Columbus Holdings S.A.	93805
Napier S.à r.l.	93799	Timentaves S.A.	93804

Mareli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 108.078.

Par la présente, je donne ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 3 mars 2014. Concetta Demarinis.
Référence de publication: 2014071564/9.
(140084203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

MDI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 53.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014071566/9.
(140084168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

MDI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 53.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014071567/9.
(140084169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

MMC Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.175,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 148.170.

Extrait des résolutions des associés

En date du 13 mai 2014, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Marjoleine VAN OORT en tant que Gérant de classe B de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Claudine SCHINKER, née le 31 mars 1964 à Pétange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de classe B de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Monsieur Maxim FINSKIY
- Monsieur Andrey SHCHETININ

Gérants de classe B:

- Madame Claudine SCHINKER
- Monsieur Richard BREKELMANS
- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014071579/27.
(140083959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Medexia Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 81.423.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 7 mai 2014

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 73, Bd. Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg au 64, rue Raymond Poincaré, L-2342 Luxembourg.

Luxembourg, le 7/5/14.

Pou extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014071568/14.

(140083988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Mencor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 52.433.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014071569/10.

(140083813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Mencor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 52.433.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014071570/10.

(140083814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

MMC Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.175,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 148.170.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 12 mai 2014, le conseil de gérance de la société a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de classe B suivants et ce avec effet rétroactif au 28 février 2014:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- Marjoleine VAN OORT, 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- Richard BREKELMANS, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014071578/20.

(140083657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

MEW, Messagerie Express Weiswampach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.781.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014071571/12.

(140084069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

MHPG (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 182.494.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2014071572/10.

(140084222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Miam Conseils S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 346, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014071573/10.

(140083913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Miraflores Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 59.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071575/9.

(140084005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

QS GEO PEP II SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.202.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 5 mai 2014.

Les actionnaires ont décidé de renommer KPMG Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréées pour l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2014. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071649/13.

(140083448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

MK CC Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 182.970.

—
Extrait du contrat de cession de parts sociales de la société daté du 15 mai 2014

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales daté du 15 mai 2014, MK CC Lux II S.à r.l. a transféré la totalité des parts sociales détenues dans la Société de la manière suivante:

- 15.000 parts sociales d'une valeur de 1 euro chacune, à la société MK CC DELAWARE II LLC, ayant son siège social au 615 S DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, et étant enregistrée auprès de la Delaware Division of Corporation sous le numéro 5471118.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014071577/15.

(140084228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Microfinance Loan Obligations S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.734.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu en date du 21 mai 2014

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistré sous le numéro B 149.133, en tant que réviseur d'entreprises agréé en vue d'auditer les comptes annuels au 31.12.2013.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour Microfinance Loan Obligations S.A.

S G G SA.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014071574/17.

(140084044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Mon Amour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 55, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 169.050.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014071580/10.

(140084134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Opus Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.605.

—
EXTRAIT

M. Bernard Olivier, né le 4 septembre 1965 à Liège (Belgique), gérant de la Société, demeure désormais au 4 A, Op der Haart in Wemperhaardt - L-9999 (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071601/12.

(140084133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

MS Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 180.136.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu entre Monsieur Alain Dierckx et Monsieur Bernard Olivier en date du 15 mai 2014 que:

- Alain Dierckx a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société (soit 20.000 parts sociales) à Monsieur Bernard Olivier de sorte que Monsieur Bernard Olivier est désormais détenteur de la 40.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071581/14.

(140083569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

MTX Connect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue A. Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 177.706.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071582/9.

(140084164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Multiestate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 44.220.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014071583/11.

(140083822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

PBO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.190.

—
Auszug aus dem Protokoll

der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die am 15. Januar 2013 um 14.00 Uhr am Sitz der Verwaltungsgesellschaft in 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, abgehalten wurde.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt und ernennt KPMG Luxembourg S.à r.l. als unabhängigen Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 1. September 2012 - 31. August 2013.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung wählt folgende Personen bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in den Verwaltungsrat:

1. Thomas AMEND

2. Roman MERTES

3. Martin STÜRNER

Luxemburg, den 15. Januar 2013.

Référence de publication: 2014071627/20.

(140084125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

My-Next-Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 134.651.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014071585/10.

(140083664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Napier S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 134.975.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68603 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071587/10.

(140083633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Nazca Securitization Funding S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 186.718.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 28 avril 2014, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2014, relation LAC/2014/, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 7 mai 2014 (L140074181), pour le compte de la société en commandite par actions "NAZCA SECURITIZATION FUND S.C.A.", ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 186.718.

Il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE LIRE:

"NAZCA SECURITIZATION FUNDING S.C.A.

Société en Commandite par Actions

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy»

Et

« 1.2. La Société existera sous la dénomination sociale de NAZCA SECURITIZATION FUNDING S.C.A.»

AU LIEU DE:

"NAZCA SECURITIZATION FUND S.C.A.

Société en Commandite par Actions

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy»

Et

« 1.2. La Société existera sous la dénomination sociale de NAZCA SECURITIZATION FUND S.C.A.»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Signé: P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07.05.2014. Relation: LAC/2014/21053. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg le 28.04.2014.

Référence de publication: 2014071595/34.

(140083470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Neisse Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.493.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071590/10.

(140083573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

New PEL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.532.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071591/10.

(140083613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Nordion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.275.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071593/9.

(140084077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Perspective Croissance Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 154.290.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 16 décembre 2013

3. NOMINATION D'UN COMMISSAIRE

La nomination de la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à.r.l., 83, Rue de la Libération, L-5969 Itzig, en qualité de commissaire aux comptes, est décidée avec effet au 1^{er} janvier 2012, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014, en remplacement de H.R.T. Révision S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071618/14.

(140083756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

P6 Q9 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 169.742.

Les comptes annuels pour la période du 05 Juin 2012 au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014071643/11.

(140083453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Nilodor Invest, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 177.231.

1. Le siège social de la société Nilodor Invest S.à r.l. société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 177 231, au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est dénoncé avec effet au 31 mars 2014.

2. Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée:

Nilodor Invest S.à r.l, société à responsabilité limitée
58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 177 231
et

Domiciliataire:

Maitland Luxembourg S.A., société anonyme
58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 13 583
est terminé à partir du 31 Mars 2014.

Luxembourg, le 19 Mai 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014071592/21.

(140083624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Novera Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.991.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Novera Energy S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 26 février 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 12 mai 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au First Floor, 500 Pavillon Drive, Northampton Business Park, Northampton NN4 7YJ, Royaume-Uni.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014071594/17.

(140083676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Quamvis S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.951.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mai 2014.

Pour QUAMVIS S.C.A., SICAV-FIS

Société en commandite par actions sous la forme d'une Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014071647/16.

(140083433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

NC² Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.026.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.650.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071596/10.

(140083816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

NC² Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.653.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014071597/10.

(140083925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Immobilière Tresco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 79.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014071606/14.

(140083472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Quamvis S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.951.

L'Assemblée Générale Ordinaire reportée des actionnaires qui s'est tenue le 14 mai 2014 a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2015.

Esch-sur Alzette, le 20 mai 2014.

Pour QUAMVIS S.C.A., SICAV-FIS

Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014071648/17.

(140083434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Nelly Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 179.519.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation entre:

Société domiciliée:

NELLY INVEST S.A.

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

RCS Luxembourg B 179.519

Et

Domiciliataire:

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

RCS Luxembourg B 145.508

a pris fin avec effet au 20 Mai 2014.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Référence de publication: 2014071598/21.

(140083483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Plana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 179.181.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 mai 2014

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jean Roger Lemaire de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 mai 2014.

Il ressort des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 mai 2014 que:

- Monsieur Ryan David Atkinson, né le 20 septembre 1978 à Durban (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au Level 2, 50 New Bond Street, Londres, W1S 1BJ, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 15 mai 2014 pour une durée indéterminée

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Jakub Jasica;
- Monsieur Teunis Akkerman; et
- Monsieur Ryan David Atkinson

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Plana S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014071620/23.

(140083970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Pafint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 40.359.

Par la présente, je donne ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

Concetta Demarinis.

Référence de publication: 2014071621/9.

(140084214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

QS PEP S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.993.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 5 mai 2014.

Les actionnaires ont décidé de renommer KPMG Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréées pour l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2014. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071651/13.

(140083421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Optim-Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.357.

—
Les Comptes annuels au 31/05/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20/05/2014.

Pour OPTIM SOLUTIONS S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014071607/12.

(140083440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Optim-Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.357.

—
Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20/05/2014.

Pour OPTIM SOLUTIONS S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014071608/12.

(140083786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Timentaves S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 167.589.

—
Par décision du Conseil d'Administration tenu en date du 12 mai 2014, Madame Magali MICHELETTI, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été cooptée en remplacement de Madame Christine RACOT, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Pour: TIMENTAVES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014071759/17.

(140084131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Orbis Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 90.049.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20 mai 2014.

Pour le compte de ORBIS SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2014071610/12.

(140083549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Peinture Baranowsky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 117.800.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071616/9.

(140083857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Tele Columbus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.306.

In the year two thousand and fourteen, on fifteenth day of May
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors (the Board) of Tele Columbus Holdings S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.306 (the Company),

pursuant to the resolutions taken by the Board at the board meeting held on May 8, 2014 (the Resolutions), a copy of Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1) The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated August 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2235 dated October 20, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on March 18, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Company has a subscribed share capital of fifty-three thousand four hundred forty-nine euros and seventy-eight euro cents (EUR 53,449.78), represented by fully paid-up shares consisting of:

(a) one million eight hundred and thirteen thousand six hundred and seventy-six (1,813,676) Class A Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(b) five hundred thirty seven thousand four hundred forty eight (537,448) Class B Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(c) one million eight hundred eighty one thousand one hundred forty one (1,881,141) Class C Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; and

(d) one million one hundred twelve thousand seven hundred and thirteen (1,112,713) Class D shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

2) Articles 6.2 and 6.3 of the Articles provide as follows:

“ **6.2.** In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorised capital of fifty nine thousand three hundred seven euros and two euro cents (EUR 59,307.02) which will consist in a maximum of each following shares:

(i) four million four hundred thirty four thousand six hundred sixty three (4,434,663) of Class A Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(ii) twenty six thousand nine hundred seventy seven (26,977) of Class B Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(iii) two hundred sixty three thousand seven hundred ninety three (263,793) of Class C Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; and

(iv) one million two hundred five thousand two hundred sixty nine (1,205,269) of Class D Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

6.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the present deed, to:

(i) increase the current share capital once or more up to within the limits of the authorized capital by the issue of a maximum of each of the abovementioned new Shares (including the issue and/or the exercise of Warrants that may be issued by the Company) having the same rights as the existing Shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register and the Articles accordingly.”

3) The constat deed of capital increase enacted by the undersigned notary dated 18 March 2014 contained a clerical mistake in section I paragraph 2) indent 2 and in section II paragraph 2) indent 2. These paragraphs have been drafted as follows:

“The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the present deed to: [...]”,
whereas, they shall be read as follows:

“The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the present deed to: [...]”.

4) The Board resolved at the relevant board meeting to inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of one hundred nineteen euros and seventy-seven euro cents (EUR 119.77), in order to bring the share capital of the Company from its current amount of fifty-three thousand four hundred forty-nine euros and seventy-eight euro cents (EUR 53,449.78), represented by fully paid up shares consisting of (i) one million eight hundred and thirteen thousand six hundred and seventy-six (1,813,676) Class A Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) five hundred thirty seven thousand four hundred forty eight (537,448) Class B Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, (iii) one million eight hundred eighty one thousand one hundred forty one (1,881,141) Class C Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, and (iv) one million one hundred twelve thousand seven hundred and thirteen (1,112,713) Class D shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, to fifty-three thousand five hundred sixty-nine euros and fifty-five cents (EUR 53,569.55) by the creation and issuance of eleven thousand nine hundred seventy-seven (11,977) Class A Shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the Share Issue);

(b) authorise any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., having his/her professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg acting individually with full power of substitution, to appear before a Notary Public in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith.

The Share Issue has been fully subscribed as follows: eleven thousand nine hundred seventy-seven (11,977) Class A Shares by Sothic Capital.

The Share Issue has been entirely paid-up in cash in a total amount of one hundred nineteen euros seventy-seven euro cents (EUR 119.77) made by the above subscriber, as approved by the Resolutions.

The new shares issued pursuant to the Resolutions were issued as of the date of receipt of payments of the Share Issue by the subscriber, which were received by the Company no earlier than thirty (30) days prior to the date of this deed.

5) As a result of the above, the Board has resolved to amend article 6.1. of the Articles, which should now be read as follows:

“ **6.1.** The subscribed share capital is set at fifty-three thousand five hundred sixty-nine euros and fifty-five cents (EUR 53,569.55), represented by fully paid up shares consisting of:

a) One million eight hundred twenty-five thousand six hundred fifty-three (1,825,653) Class A Shares, with a par value of one Euro Cent (EUR0.01) each;

b) five hundred thirty seven thousand four hundred forty eight (537,448) Class B Shares with a par value of one Euro Cent (EUR0,01) each;

c) one million eight hundred eighty one thousand one hundred forty one (1,881,141) Class C Shares, with a par value of one Euro Cent (EUR0,01) each;

d) one million one hundred twelve thousand seven hundred and thirteen (1,112,713) Class D Shares, with a par value of one Euro Cent (EUR0,01) each”.

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quinze mai,

par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration (le Conseil) de Tele Columbus Holdings S.A., une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.306 (la Société),

en application des résolutions prises par le Conseil lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 8 mai 2014 (les Résolutions), dont une copie, signée ne varietur par la personne comparissant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La personne comparissant, représentant le Conseil en vertu des Résolutions, a requis du notaire qu'il acte les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, daté du 20 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2235 daté du 20 octobre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 18 mars 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) La Société dispose d'un capital social souscrit est fixé à cinquante-trois mille quatre cent quarante-neuf euros et soixante-dix-huit centimes d'euro (EUR 53.449,78) représenté par des actions entièrement libérées composé de:

(a) un million huit cent treize mille six cent soixante-seize (1.813.676) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(b) cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-huit (537.448) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(c) un million huit cent quatre-vingt-un mille cent quarante-et-une (1.881.141) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(d) un million cent douze mille sept cent treize (1.112.713) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.”

3) Les Articles 6.2 et 6.3 des Statuts disposent:

“ **6.2.** Outre le capital souscrit, la Société aura un capital autorisé de cinquante-neuf mille trois cent sept euros et deux centimes d'euro (EUR 59.307,02) qui sera composé au maximum de chacune des actions suivantes:

(i) Quatre millions quatre cent trente-quatre mille six cent soixante-trois (4.434.663) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(ii) Vingt-six mille neuf cent soixante-dix-sept (26.977) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(iii) Deux cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-treize (263.793) Actions de Classe C, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(iv) Un million deux cent cinq mille deux cent soixante-neuf (1.205.269) Actions de Classe D, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

6.3. Le Conseil est autorisé, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date du présent acte, à:

(i) augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé par l'émission d'un maximum de chacune des nouvelles Actions mentionnées ci-dessus (en ce compris l'émission et/ou l'exercice des Garanties qui peuvent être émises par la Société) ayant les mêmes droits que les Actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par un acte notarié et modifier le registre des actions et les Statuts en conséquence."

4) L'acte de constatation d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné, en date du 18 mars 2014, contient une erreur d'écriture à la section 1 paragraphe 2 alinéa 2 et à la section 2, paragraphe 2 alinéa 2. Les dits paragraphes ont été rédigés comme suit:

"Le Conseil est autorisé, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de ce présent acte à [...]"

alors qu'il faut lire:

"Le Conseil est autorisé, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de ce présent acte à [...]"

5) Le Conseil a décidé *inter alia* à la réunion du conseil d'administration concerné:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent dix-neuf euros et soixante-dix-sept centimes d'euro (EUR 119,77) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-trois mille quatre cent quarante-neuf euros et soixante-dix-huit centimes d'euro (EUR 53.449,78) représenté par (i) un million huit cent treize mille six cent soixante-seize (1.813.676) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-huit (537.448) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (iii) un million huit cent quatre-vingt-un mille cent quarante-et-une (1.881.141) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et (iv) un million cent douze mille sept cent treize (1.112.713) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à cinquante-trois mille cinq cent soixante-neuf euros et cinquante-cinq centimes d'euro (EUR 53.569,55) par la création et l'émission de onze mille neuf cent soixante-dix-sept (11.977) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, étant ici approuvée et autorisée (l'Emission d'Actions);

(b) d'autoriser tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., dont l'adresse professionnelle se situe à 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire au Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital social suite à l'Emission d'Actions 2 et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard.

L'Emission d'Actions a été entièrement souscrite comme suit: onze mille neuf cent soixante-dix-sept (11.977) Actions de Classe A par Sothic Capital.

L'Emission d'Actions a été entièrement libérée en numéraire pour un montant total de cent dix-neuf euros et soixante-dix-sept centimes d'euro (EUR 119,77) par le souscripteur ci-dessus, tel qu'approuvé dans les Résolutions.

Les nouvelles actions émises suivant les Résolutions ont été émises à la date de réception des paiements de l'Emission d'Actions du souscripteur, reçus par la Société pas plus de trente (30) jour avant la date du présent acte.

1) En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier l'article 6.1. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social est fixé à cinquante-trois mille cinq cent soixante-neuf euros et cinquante-cinq centimes d'euro (EUR 53.569,55) représenté par des actions entièrement libérées composé de:

(a) un million huit cent vingt-cinq mille six cent cinquante-trois (1.825.653) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(b) cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-huit (537.448) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(c) un million huit cent quatre-vingt-un mille cent quarante-et-une (1.881.141) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(d) un million cent douze mille sept cent treize (1.112.713) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune."

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait du présent acte, s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante, connue par le notaire de nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2014. Relation: EAC/2014/7048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014072577/211.

(140084461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

AssetLogic Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 187.027.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteen day of the month of May.

Before us Maître Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Samuel Douglass Gilstrap, born in Santa Monica, California, USA on 12 April 1972, professionally residing at 14, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg City, Luxembourg; and

2. Mr. Ben Cahoon, born in Salt Lake City, Utah, USA on 19 March 1970, professionally residing at 14, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg City, Luxembourg;

all here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies established under private seal dated 16 May 2014.

I. The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing parties declare being the shareholders (the "Shareholders") of AssetLogic Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 7 May 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

III. The articles of association of the Company have not been amended since that time.

IV. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Full restatement of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to, among others:

a) amend the corporate object of the Company as follows:

2.1 The Company has as its object the holding of participations under whatever form in the SCS.

2.2 The Company can also act as unlimited partner and manager of the SCS and exercise the powers that are attributed to the unlimited partner in that capacity

2.3 The Company may borrow funds to cover its operating expenses in the normal course of business and grant security to secure its own obligations in the normal course of business. No convertible instruments may be issued.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

b) change the provision regarding the management of the Company so that the Company shall at all times be managed by at least two (2) managers;

c) provide for the existence of a third manager of the Company to be designated as the "Business Designated Manager" and to be appointed by the shareholders' meeting further to the entry of a third shareholder in the Company; and

d) include certain provisions regarding the rights of such Business Designated Manager and the matters requiring its consent.

2. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders RESOLVE to fully restate the Articles, which shall forthwith read as follows:

Art. 1. Corporate form and name. These are the articles of association (the “Articles”) of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) whose name is AssetLogic Management S.à r.l. (hereafter the “Company”).

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The Company has as its object the holding of participations under whatever form in the SCS.

2.2 The Company can also act as unlimited partner and manager of the SCS and exercise the powers that are attributed to the unlimited partner in that capacity

2.3 The Company may borrow funds to cover its operating expenses in the normal course of business and grant security to secure its own obligations in the normal course of business. No convertible instruments may be issued.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance) subject to the restriction set-out herein.

4.4 In the event that the board of managers (gérants) or the sole manager (gérant) (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers (gérants) or the sole manager (gérant) (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital - Shares (parts sociales).

5.1 - Subscribed Share Capital

5.1.1 The Company’s corporate capital is fixed at EUR 12,600 (Twelve Thousand Six Hundred Euros) represented by 12,600 (Twelve Thousand Six Hundred) shares (parts sociales) of EUR 1 (One Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

5.1.2 Any premium paid on any share (part sociale) is allocated to a distributable reserve. The decision approving the issuance of shares (parts sociales) with a premium shall decide whether the premium shall remain reserved and attached to the shares (parts sociales) in relation to which it was paid and will be reserved to the relevant holders of shares (parts sociales) in case of distributions, repayment or otherwise or shall not be specifically allocated to the contributors in which latter case, all holders of shares (parts sociales) shall share it in case of distributions. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) subject to the Law and these Articles.

5.1.3 The Company may accept contributions without issuing shares (parts sociales) or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor as it may be decided at the time such contributions are made to the Company.

5.2 - Changes to Share Capital

The capital may be changed (by capital increase or capital reduction) at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3 - Indivisibility of Shares (parts sociales)

Towards the Company, the Company’s shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares (parts sociales) have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.4 - Transfer of Shares (parts sociales)

5.4.1 In case of a single shareholder, the Company’s shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.

5.4.2 In case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

5.4.3 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

5.4.4 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

5.4.5. The Business Limited Partner will be entitled to hold at all times one third (1/3) of the share capital of the Company as long as the Business Limited Partner owns Limited Partnership Interests representing at least twenty two point five per cent (22.5%) of the total Limited Partnership Interests in issue in the SCS. As and when the Business Limited Partner's ownership falls below the abovementioned threshold, the Business Limited Partner and the other shareholders of the Company agree by holding shares (parts sociales) in the Company that all the shares (parts sociales) held by the Business Limited Partner in the Company shall be transferred pro-rata to the other shareholders of the Company within thirty (30) Business Days for nominal value. To the effect of implementing such transfer, all the other shareholders of the Company shall send a written notice (either personally delivered to the Business Limited Partner or sent by overnight courier or registered or certified mail, postage prepaid, return receipt requested or by e-mail, fax or other means of electronic communication) to the Business Limited Partner with a copy to the Company for acknowledgment and acceptance, setting out the date of transfer. These Articles and the above-mentioned notice shall together constitute an instrument of transfer in writing for the purposes of Article 190 of the 1915 Law and no further documents are required for the transfer to be implemented and enforceable between the parties and towards the Company and third parties.

5.5 - Share Register

All shares (parts sociales) and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 6. Management.

6.1 - Appointment and Removal

6.1.1 The Company shall at all times be managed by at least two (2) managers (gérants). The managers (gérants) will constitute a board of managers (conseil de gérance). The managers (gérants) need not be shareholders. As long as the Business Limited Partner holds at least twenty two point five per cent (22.5%) of the total Limited Partnership Interests in issue in the SCS, the board of managers will only be validly composed if the provisions of Article 6.1.2 of the Articles are complied with.

6.1.2. As long as the Business Limited Partner holds at least twenty two point five per cent (22.5%) of the total Limited Partnership Interests in issue in the SCS, the Business Limited Partner shall have the right that a person designated by the Business Limited Partner be appointed at the board of managers (conseil de gérance) of the Company by a shareholders' meeting (the "Business Designated Manager").

6.1.3 The managers (gérants) are appointed by resolution of the shareholders.

6.1.4 A manager (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders, provided that solely the Business Limited Partner shall be entitled to request the withdrawal of a Business Designated Manager, and to propose another in his place. In case of a replacement of the Business Designated Manager, the Business Limited Partner shall forthwith designate for appointment a person (legal or natural) to be appointed by the shareholders' meeting as new Business Designated Manager.

6.1.5 The members of the board of managers (conseil de gérance) may be compensated for their services as manager (gérant) or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

6.2 - Powers

6.2.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

6.2.2 The board of managers (conseil de gérance), may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

6.2.3 The board of managers (conseil de gérance) will determine the agent's) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

6.3 - Representation and Signatory Power

6.3.1 In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

6.3.2 The Company shall be bound by the signature of the joint signature of any two members of the board of managers (conseil de gérance) or by the signature of any person to whom such power has been delegated by any two members or by the board of managers (conseil de gérance). In relation to Business Designated Manager Consent Matters, the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers (including the Business Designated Manager).

6.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Meetings

6.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant), to keep the minutes of the meeting of the board of managers (conseil de gérance) and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the managers (gérants).

6.4.2 Meetings of the board of managers (conseil de gérance) may be convened by any two members of the board of managers (conseil de gérance). The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least [3] Business Days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each manager (gérant) expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers (conseil de gérance). All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each manager (gérant) is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

6.4.3 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance) including the Business Designated Manager. Resolutions shall be taken by a simple majority of the votes cast of the managers (gérants) present or represented at such meeting, subject to the provisions of Article 6.4.4 below.

6.4.4 As long as the Business Limited Partner holds at least twenty two point five per cent (22.5%) of the total Limited Partnership Interests in issue in the SCS, the following decisions will require the consent of the Business Designated Manager:

- a) Decisions of the Company in its capacity as manager of the SCS
 - i. Sale/disposal, transfer of any assets;
 - ii. Amendment of the Instrument;
 - iii. Borrowing/bank overdrafts except for normal trade credit;
 - iv. Encumbering assets or issuing guarantees other than for the normal course of business or in relation to authorized borrowing/bank overdrafts under iii. above;
 - v. Entering into or amending agreements with stakeholders/shareholders/partners(including a connected person or limited company in which such Limited Partner or employee is interested), other than employment contracts and/or contracts in the normal course of business;
 - vi. Changing the nature of the Business;
 - vii. Issue of new Convertible Instruments; and
 - viii. Transfer/encumbrance of Unlimited Partnership Interests.
- b) Shareholders decisions of a SCS Direct Subsidiary, acting through the Company
 - i. Any amendment to the articles of incorporation of a SCS Direct Subsidiary, except any amendments resulting from the increase of the share capital which is entirely subscribed by the SCS; or
 - ii. Decisions regarding the dissolution or liquidation of a SCS Direct Subsidiary.
- c) Decisions relating to the management of the SCS Direct Subsidiary or the SCS Indirect Subsidiaries which require prior Shareholder Consent as per their relevant articles of incorporation
 - i. Any decision in relation to the matters listed under a) i. and iii. to vi. above to be adopted by the relevant SCS Direct Subsidiary or SCS Indirect Subsidiary require prior Shareholder Consent.
- d) Decisions relating to the management of the Company
 - i. Any decision in relation to the matters listed under a) i. and iii. to vi. above. No Convertible Instrument may be issued by the Company.
 - ii. In case where the Company shall be appointed as liquidator of the SCS, any decisions relating to the matters listed above and taken by the Company in its capacity as liquidator will require the consent of the Business Designated Manager given during a duly and held board meeting of the Company:

6.4.5 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in minutes to be signed by the chairman or any two members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company including the Business Designated Partner. In case of a decision related to Business Manager Consent Matters the minutes shall be signed by the chairman and the Business Designated Manager or two managers (including the Business Designated Manager).

6.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers(gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' (conseil de gérance) meetings. Such approval may be in one or several separate documents.

6.4.7 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman and the other members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company (including the Business Designated Manager in case of Business Manager Consent Matters).

6.4.8 A manager (gérant) may appoint any other manager (gérant) (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager (gérant) can act as representative for more than one other manager (gérant) at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements, where applicable) at least two (2) managers (gérants) are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting held in accordance with the provisions of Article 6.4.9.

6.4.9 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

6.5 - Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

Art. 7. Shareholders' resolutions.

7.1 For as long as all the shares (parts sociales) are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

7.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares (parts sociales) he owns. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares (parts sociales) held by him.

7.3. Without prejudice of the provisions set forth in Article 6.4.4, collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespectively of the portion of share capital represented.

7.4 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions to alter Article 6.1.1 first sentence or otherwise amend or include any provision in these Articles which would have as effect to alter the provision of this Article in a way to reduce the number of board members from a minimum of two (2) managers to (1) one manager would require the consent of the Business Limited Partner for as long as he is a shareholder in the Company

7.5 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative.

7.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.

7.7 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

7.8 The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a shareholders' meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of shareholders' votes representing the majority required for the passing of the relevant resolutions, irrespectively of whether all shareholders have voted or not.

Art. 8. Annual general shareholders' meeting.

8.1 At least one shareholders' meeting shall be held each year. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month of April at 2 p.m.

8.2 If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 9. Audit.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium (s) and form the board of auditors.

9.2 Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) instead of a statutory auditor. The approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) shall be appointed on an annual basis (the mandate being renewable also on an annual basis).

Art. 10. Financial year - Annual accounts.

10.1 - Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31st of December (all dates inclusive).

10.2 - Annual Accounts

10.2.1 Each year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepares an inventory a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.

10.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such inspection shall only be permitted fifteen days before the meeting.

Art. 11. Distribution of profits.

11.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

11.2 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

11.3 Except where otherwise provided for in these Articles, each share (part sociale) entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares (parts sociales) in existence.

11.4 The sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

Art. 12. Dissolution - Liquidation.

12.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

12.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

12.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 13. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles.

Art. 14. Definitions. The following terms have the following meanings for the purpose of these Articles:

"Business" means the development, marketing and selling of software products and services for data management by subsidiaries of the SCS.

"Business Days" means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg, for normal business.

"Business Designated Manager" means the person designated by the Business Limited Partner to be appointed at the board of managers (conseil de gérance) of the Company.

"Business Limited Partner" means the business limited partner of the SCS, being KNEIP Communication S.A., as its name may change from time to time and any of its successors and assignees.

"Business Manager Consent Matters" means any matter which shall require to prior consent of the Business Designated Manager as set forth in Article 6.4.4.

"Convertible Instruments" means any instruments entitling or that may entitle its holder to subscribe, buy or otherwise acquire any Limited Partnership Interests.

"Group Subsidiary" means any direct or indirect Subsidiary of the SCS.

“Instrument” means the terms and conditions of any convertible bonds that may be issued from time to time by the SCS.

“Limited Partner” means any limited partner in the SCS.

“Limited Partnership Interests” means the limited partnership interests referred to in the partnership agreement of the SCS and any future limited partnership interests to be issued to the limited partners of the SCS in the future.

“SCS” means AssetLogic Partnership S.C.S., a common limited partnership (société en commandite simple), having its registered office at 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, as its name or registered office may change from time to time.

“SCS Direct Subsidiary” means any direct Subsidiary of the SCS.

“SCS Indirect Subsidiary” means any indirect Subsidiary of the SCS

“Shareholder Consent” means with respect to (i) a decision to be taken by a SCS Direct Subsidiary, the consent of the SCS acting through the Company, whereby the decision of the Company (acting through its board of managers) shall comprise the consent of the Business Designated Manager and (ii) a decision to be taken by a Group Subsidiary, the consent of the shareholder/holding company of the Subsidiary taking regard to the consent matters set out in the articles of the relevant shareholder/ holding company.

“Subsidiary” means a company/entity/partnership whose voting stock/shares/interest is more than 50% controlled by another company and/or company/entity/partnership that is partly or completely owned by another company that holds a controlling interest in the subsidiary company.

“Unlimited Partnership Interests” means the Unlimited Partnership Interests referred to in partnership agreement of the SCS and any future unlimited Partnership Interests which may be issued in the future.

Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Mr. Samuel Douglass Gilstrap, né à Santa Monica, Californie, USA le 12 avril 1972, résidant professionnellement au 14, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg Ville, Luxembourg; et

2. Mr. Ben Cahoon, né à Salt Lake City, Utah, USA le 19 mars 1970, résidant professionnellement au 14, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg Ville, Luxembourg;

ici représentés par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché of Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé en date du 16 mai 2014

I. Lesdites procurations signées ne varientur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Les comparants déclarent être les associés (les «Associés») de AssetLogic Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 7 mai 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

III. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

IV. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissant avoir été entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Refonte des statuts de la Société (les «Statuts»), afin, entre autres, de:

a) modifier l'objet social de la Société comme suit:

2.1 La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans la SCS.

2.2 La Société peut également agir comme associé commandité et gérant de la SCS et exercer les pouvoirs qui sont attribués à l'associé commandité en cette capacité.

2.3 La Société peut emprunter des fonds pour couvrir ses frais d'exploitation dans le cours normal de ses activités et accorder des garanties afin de sécuriser des propres obligations dans le cours normal de ses activités. Aucun instrument convertible ne peut être émis.

2.4 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

b) modifier les dispositions concernant la gérance de la Société de telle sorte que la Société soit à tout moment représentée par au moins deux (2) gérants;

c) prévoir l'existence d'un troisième gérant de la Société à désigner comme le «Gérant Business Désigné» et qui sera nommé par une assemblée des associés suite à l'entrée d'un troisième associé dans la Société; et

d) inclure certaines dispositions concernant les droits de ce Gérant Business Désigné et les matières qui requièrent son consentement.

2. Divers.

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés DECIDENT de procéder à la refonte des Statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale et dénomination. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de AssetLogic Management S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans la SCS.

2.2 La Société peut également agir comme associé commandité et gérant de la SCS et exercer les pouvoirs qui sont attribués à l'associé commandité en cette capacité.

2.3 La Société peut emprunter des fonds pour couvrir ses frais d'exploitation dans le cours normal de ses activités et accorder des garanties afin de sécuriser des propres obligations dans le cours normal de ses activités. Aucun instrument convertible ne peut être émis.

2.4 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville.

4.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance, sous réserve des restrictions prévues dans les présents Statuts.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social - Parts sociales.

5.1 - Capital Souscrit

5.1.1 Le capital social est fixé à 12.600 EUR (Douze Mille Six Cents Euros) représenté par 12.600 (Douze Mille Six Cents) parts sociales de 1 EUR (Un Euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable. La décision approuvant l'émission des parts sociales avec une prime d'émission devra décider si la prime d'émission devra rester réservée et attachée aux parts sociales en rapport avec lesquelles elle a été payée et sera réservée aux détenteurs des parts sociales en question en cas de distribution, remboursement ou autres ou bien si elle ne doit pas être spécifiquement allouée aux

apporteurs auquel cas elle devra être partagé entre tous les détenteurs de parts sociales en cas de distribution. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s), sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.1.3 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur, tel que cela sera décidé au moment où de tels apports seront faits à la Société.

5.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié (par augmentation de capital ou réduction de capital) à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

5.4 - Transfert de Parts Sociales

5.4.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

5.4.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.4.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.

5.4.4 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

5.4.5 L'Associé Commanditaire Business sera autorisé à détenir à tout moment un tiers (1/3) du capital social de la Société aussi longtemps que l'Associé Commanditaire Business détient des Parts d'Intérêts de Commanditaire représentant au moins vingt-deux virgule cinq pourcent (22,5%) de l'ensemble des Parts d'Intérêts de Commanditaire émises par la SCS. Lorsque la participation de l'Associé Commanditaire Business tombe en dessous des seuils mentionnés ci-dessus, l'Associé Commanditaire Business et les autres associés de la Société s'accordent que par le fait de détenir des parts sociales dans la Société, toutes les parts sociales détenues par l'Associé Commanditaire Business dans la Société seront transférées sur une base proportionnelles aux autres associés de la Société dans les trente (30) Jours Ouvrables à valeur nominale. Afin de mettre en place ce transfert, tous les autres associés de la Société devra envoyer une notice écrite (soit remise en personne à l'Associé Commanditaire Business, ou envoyée par service de messagerie express, courrier recommandé ou certifié, port payé, courrier recommandé avec accusé de réception en port payé ou par e-mail, fax ou tout autre moyen de communication électronique) à l'Associé Commanditaire Business avec une copie à la Société pour prise de connaissance et acceptation, indiquant la date de transfert. Les présents Statuts et la notice mentionnée ci-dessus constitueront ensemble un instrument écrit de transfert pour les besoins de l'Article 190 de la Loi de 1915 and aucun autre document ne sera requis pour mettre en place le transfert et afin que ce transfert soit opposable entre les parties et à l'égard de la Société et des tiers.

5.5 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignées dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 6. Gestion.

6.1 - Nomination et Révocation

6.1.1 La Société devra à tout moment être gérée par au moins deux (2) gérants. Les gérants constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Aussi longtemps que l'Associé Commanditaire Business détient au moins vingt-deux virgule cinq pourcent (22,5%) de l'ensemble des Parts d'Intérêts de Commanditaire émises par la SCS, le conseil de gérance sera seulement valablement composé si les dispositions de l'Article 6.1.2 des Statuts sont satisfaites.

6.1.2 Aussi longtemps que l'Associé Commanditaire Business détient au moins vingt-deux virgule cinq pourcent (22,5%) de l'ensemble des Parts d'Intérêts de Commanditaire émises par la SCS, l'Associé Commanditaire Business aura le droit qu'une personne désignée par cet Associé Commanditaire Business soit nommée au conseil de gérance de la Société par une assemblée des associés (le «Gérant Business Désigné»).

6.1.3 Les gérants sont nommés par décision des associés.

6.1.4 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés, étant entendu que seulement l'Associé Commanditaire Business aura le droit de demander le retrait du Gérant Business Désigné, et de proposer quelqu'un d'autre à sa place. En cas de remplacement du Gérant Business

Désigné, l'Associé Commanditaire Business devra immédiatement désigner pour nomination une personne (morale ou physique) à nommer par l'assemblée des associés comme nouveau Gérant Business Désigné.

6.1.5 Les membres du conseil de gérance peuvent être rémunérés pour leurs services en tant que gérants ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.

6.2 - Pouvoirs

6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du conseil de gérance.

6.2.2 Le conseil de gérance pourra sous-déléguer sa compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

6.2.3 Le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

6.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

6.3.2 La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par deux des membres du conseil de gérance ou par le conseil de gérance. En ce qui concerne les Matières Requirant le Consentement du Gérant Business Désigné, la Société sera uniquement valablement engagée par la signature conjointe de deux des gérants (y compris le Gérant Business Désigné).

6.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions

6.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.

6.4.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par deux membres du conseil de gérance. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.

6.4.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, y compris le Gérant Business Désigné. Les résolutions sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion, sous réserve des dispositions de l'Article 6.4.4 ci-dessous.

6.4.4 Aussi longtemps que l'Associé Commanditaire Business détient au moins vingt-deux virgule cinq pourcent (22,5%) de l'ensemble des Parts d'Intérêts de Commanditaire émises par la SCS, les décisions suivantes requerront le consentement du Gérant Business Désigné:

- a) Décision de la Société en sa capacité de gérant de la SCS
 - i. Vente/disposition, transfert d'actifs;
 - ii. Modification de l'Instrument;
 - iii. Emprunts/découverts bancaires sauf aux conditions normales de crédit;
 - iv. Grever des actifs ou émettre des garanties autrement que dans le cadre normal des affaires ou en relation avec un emprunt/découvert bancaire sous iii. ci-dessus;
 - v. Conclusion ou modification de contrats avec les intervenants/actionnaires/associés (y compris une personne concernée ou société dans laquelle cet Associé Commanditaire ou employé est intéressée), autres que les contrats de travail et/ou contrats conclus dans le cours normal des affaires;
 - vi. Changement de la nature du Business;
 - vii. Emission de nouveaux Instruments Convertibles; et
 - viii. Transfert/Charge de Parts d'Intérêts de Commandité.
- b) Décisions des associés d'une Filiale Directe de la SCS, agissant à travers la Société
 - i. Toute modification des statuts d'une Filiale Directe de la SCS, à l'exception des modifications résultant d'une augmentation de capital qui est entièrement souscrit par la SCS; ou
 - ii. Décisions se rapportant à la dissolution ou liquidation d'une Filiale Directe de la SCS.

c) Décisions relatives à la gérance d'une Filiale Directe de la SCS ou d'une Filiale Indirecte de la SCS requérant un Consentement d'Associé suivant les statuts en question

i. Toute décision se rapportant aux matières listées sous a) i. et iii. à vi. ci-dessus à adopter par une Filiale Directe de la SCS ou une Filiale Indirecte de la SCS requière un préalable Consentement d'Associé.

d) Décisions relatives à la gérance de la Société

i. Toute décision se rapportant aux matières listées sous a) i. et iii. à vi. ci-dessus. Aucun Instrument Convertible ne peut être émis par la Société.

ii. Au cas où la Société serait nommée liquidateur de la SCS, toute décision se rapportant aux matières listées ci-dessus and prise par la Société en sa capacité de liquidateur requerront le consentement du Gérant Business Désigné donné durant une réunion du conseil de la Société dûment tenue.

6.4.5 Les décisions du conseil de gérance seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par le président ou deux des membres du conseil de gérance de la Société, y compris le Gérant Business Désigné. En cas de décision se rapportant à des Matières Requirant le Consentement du Gérant Business Désigné, les procès-verbaux devront être signés par le président et le Gérant Business Désigné ou deux gérants (y compris le Gérant Business Désigné).

6.4.6 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

6.4.7 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président et les autres membres du conseil de gérance de la Société (y compris le Gérant Business Désigné pour les Matières Requirant le Consentement du Gérant Business Désigné).

6.4.8 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs gérants à une réunion du conseil étant entendu que (sans préjudice de toute autre exigence de quorum, le cas échéant) au moins deux (2) gérants sont physiquement présent à la réunion du conseil tenue en personne ou participe en personne à une réunion du conseil tenu conformément aux dispositions de l'Article 6.4.9.

6.4.9 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

6.5 - Responsabilité des Gérants

Aucun gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Décisions des associés.

7.1 Pour autant que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

7.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales.

7.3 Sans préjudice des dispositions de l'Article 6.4.4, le décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être convoqués à nouveau ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

7.4 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions pour modifier la première phrase de l'Article 6.1.1 ou pour autrement modifier ou inclure une disposition dans les Statuts qui aurait pour effet de modifier les dispositions de cet Article de manière à réduire le nombre de membres du conseil de gérance d'un minimum de deux (2) gérants à un (1) gérant requerront le Consentement de l'Associé Commanditaire Business aussi longtemps qu'il sera associé de la Société.

7.5 Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.

7.6 Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'est pas nécessairement un associé.

7.7 La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

7.8 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopie ou en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.

8.1 Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée le troisième vendredi du mois d'avril à 14h.

8.2 Dans le cas où ce jour n'est pas un Jour Ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Audit.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne sont pas nécessairement associés. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

9.2 Sans tenir compte de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes. Le réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera nommé sur une base annuelle (le mandat étant renouvelable également sur base annuelle).

Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.

10.1 - Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates étant comprises comme incluses).

10.2 - Comptes Annuels

10.2.1 Chaque année, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.

10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire(s) aux compte(s) conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.

Art. 11. Distribution des profits.

11.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

11.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) proportionnellement à leur participation dans la Société.

11.3 Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts, chaque part sociale donne droit à une part des actifs et bénéfices de la Société en proportion avec le nombre des parts sociales existantes.

11.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'associé(s) concerné(s).

Art. 12. Dissolution - Liquidation.

12.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

12.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

12.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 13. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 14. Définitions. Pour les besoins des présents Statuts, les termes suivants auront les significations suivantes:

«Business» signifie le développement, la commercialisation ou la vente de produits et services de logiciel de gestion de données par des filiales de la SCS.

«Jours Ouvrables» signifie un jour (autre que le samedi ou le dimanche) ou les banques sont généralement ouvertes à Luxembourg pour le cours normal des affaires.

«Gérant Business Désigné» signifie la personne désignée par l'Associé Commanditaire Business à nommer au conseil de gestion de la Société.

«Associé Commanditaire Business» signifie l'associé commanditaire business de la SCS, à savoir KNEIP Communication S.A., telle que sa dénomination sociale pourrait changer, et ses successeurs et cessionnaires.

«Matières Requirant le Consentement du Gérant Business Désigné» signifient toutes les matières qui requièrent le consentement préalable du Gérant Business Désigné telles que détaillées dans l'Article 6.4.4.

«Instruments Convertibles» signifient tous les instruments donnant droit ou qui pourraient donner droit à son détenteur de souscrire, acheter ou autrement acquérir des Parts d'Intérêts de Commanditaires.

«Filiale du Groupe» signifie toute filiale directe ou indirecte de la SCS.

«Instrument» signifie les termes et conditions des obligations convertibles qui peuvent être émises de temps à autre par la SCS.

«Associé Commanditaire» signifie tout associé commanditaire de la SCS.

«Parts d'Intérêts de Commanditaires» signifient les parts d'intérêts d'associés commanditaires auxquelles il est fait référence dans le contrat social de la SCS et toutes les parts d'intérêts d'associés commanditaires futures à émettre par la SCS aux associés commanditaires dans le futur.

«SCS» signifie AssetLogic Partnership S.C.S., une société en commandite simple ayant son siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, tel que sa dénomination sociale ou siège social pourrait changer.

«Filiale Directe de la SCS» signifie toute Filiale directe de la SCS.

«Filiale Indirecte de la SCS» signifie toute Filiale indirecte de la SCS.

«Consentement d'Associé» signifie par rapport à (i) une décision à prendre par une Filiale Directe de la SCS, le consentement de la SCS agissant à travers la Société, laquelle décision de la Société (agissant à travers son conseil de gestion) devra comprendre le consentement du Gérant Business Désigné et (ii) une décision à prendre par une Filiale du Groupe, le consentement de l'associé/ société holding de la Filiale prise en relation avec les matières requérant un consentement décrites dans les statuts de l'associé/ société holding en question.

«Filiale» signifie une société/entité/partnership dont les actions/parts sociales/intérêts avec droit de vote sont contrôlées à plus de cinquante pourcent (50%) par une autre société et/ou une société/entité/partnership qui est partiellement ou entièrement détenue par une autre société qui détient une participation majoritaire dans la société filiale.

Déclaration

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants à Luxembourg, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2014. Relation: EAC/2014/7102. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014072699/712.

(140085332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Anthemis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.982.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy holder of the board of directors of "Anthemis Group S.A.", a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155982 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 14, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2488, dated November 17, 2010, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 20, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of one (1) power of attorney granted by virtue of resolutions of the board of directors of the Company taken on April 18, 2014.

A copy of said resolutions, signed ne varietur by the proxyholder of the board of directors of the Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The board of directors of the Company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. The subscribed share capital of the Company is set at of two hundred fifty-four thousand three hundred ninety-seven Euro and forty Euro Cents (EUR 254.397,40) represented by:

- two million one hundred forty-six thousand four hundred seventy-four (2.146.474) class A preferred shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;

- two thousand five hundred (2.500) class C ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and

- three hundred ninety-five thousand (395.000) class F ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.

II. That pursuant to article 6.6 of the Company's articles of association, the authorised share capital is set at one million eight hundred four thousand five hundred twenty-three Euro and forty Euro cents (EUR 1.804.523,40) represented by:

- six million six hundred twelve thousand two hundred sixty-six (6.612.266) class A preferred shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the Class A Preferred Shares);

- nine million seven hundred fifty-two thousand nine hundred sixty-eight (9.752.968) class C ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and

- one million six hundred eighty thousand (1.680.000) class F ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.

III. That the board of directors of the Company, in its resolutions taken on April 18, 2014 and in accordance with the authority conferred on it by the terms of article 6.8 of the Company's articles of incorporation, has increased the share capital of the Company in the aggregate amount of thirteen thousand four hundred seventy-four Euro and ninety Euro Cents (EUR 13.474,90) to raise its subscribed capital from its present amount of two hundred fifty-four thousand three hundred ninety-seven Euro and forty Euro Cents (EUR 254.397,40) to the amount of two hundred sixty-seven thousand eight hundred seventy-two Euro and thirty Euro Cents (EUR 267.872,30), by the creation and issuance of one hundred thirty-four thousand seven hundred forty-nine (134.749) new Class A Preferred Shares, with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the New Class A Preferred Shares), subscribed and fully paid up by contribution in kind consisting in the conversion of convertible loan notes, the details of the subscriptions and payments resulting from the aforementioned resolutions of the board of directors of April 18, 2014, together with a share premium in the aggregate amount of one million seven hundred ninety-eight thousand nine hundred forty-nine Euro and fifty-two Euro Cents (EUR 1.798.949,52), which shall remain attached to the New Class A Preferred Shares issued.

IV. The total value of the assets contributed in kind, as detailed in the resolutions of the board of directors and the independent auditor's report, is declared by the independent auditor to be in the aggregate amount of one million eight hundred twelve thousand four hundred twenty-four Euro and forty-two Euro Cents (EUR 1.812.424,42), which valuation has been accepted by the Company.

The conclusion of the independent auditor's report, a copy of which shall remain attached hereto for registration purposes, is worded as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Loan Notes to be converted does not correspond at least to the value of the share capital issued, plus share premium".

V. That following the realization of this increase of share capital within the limits of the authorised share capital, articles 6.1 and 6.6 of the articles of association of the Company have therefore been modified and shall henceforth read as follows:

"Subscribed share capital

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at two hundred sixty-seven thousand eight hundred seventy-two Euro and thirty Euro Cents (EUR 267.872,30) represented by:

6.1.1 two million two hundred eighty-one thousand two hundred twenty-three (2.281.223) Class A Preferred Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;

6.1.2 two thousand five hundred (2.500) Class C Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and

6.1.3 three hundred ninety-five thousand (395.000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.”

“Authorised share capital

6.6 The authorised share capital, in addition to the subscribed share capital, is set at one million seven hundred ninety-one thousand forty-eight Euro and fifty Euro cents (EUR 1.791.048,50) represented by:

6.6.1 six million four hundred seventy-seven thousand five hundred seventeen (6.477.517) Class A Preferred Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;

6.6.2 nine million seven hundred fifty-two thousand nine hundred sixty-eight (9.752.968) Class C Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and

6.6.3 one million six hundred eighty thousand (1.680.000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand euro (EUR 3,000.-).

Attestation

The notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le seize mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société «Anthemis Group S.A.», une société anonyme établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155982 (la Société),

constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 14 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2488 du 17 novembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 20 mars 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une (1) procuration conférée par des résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 18 avril 2014.

Une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du conseil d'administration de la Société et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le conseil d'administration de la Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euro et quarante centimes d'Euro (EUR 254.397,40) représenté par:

- deux millions cent quarante-six mille quatre cent soixante-quatorze (2.146.474) actions préférentielles de classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

- deux mille cinq cents (2.500) actions ordinaires de classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et

- trois cent quatre-vingt-quinze mille (395.000) actions ordinaires de classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.

II. Qu'aux termes de l'article 6.6 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à un million huit cent quatre mille cinq cent vingt-trois Euro et quarante centimes d'Euro (EUR 1.804.523,40), représenté par:

- six millions six cent douze mille deux cent soixante-six (6.612.266) actions préférentielles de classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Actions Préférentielles de Classe A);

- neuf millions sept cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-huit (9.752.968) actions ordinaires de classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et

- un million six cent quatre-vingt mille (1.680.000) actions ordinaires de classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.

III. Que le conseil d'administration de la Société, dans ses résolutions prises le 18 avril 2014 et conformément au pouvoir lui ayant été conféré aux termes de l'article 6.8 des statuts de la Société, a augmenté le capital social de la Société d'un montant total de treize mille quatre cent soixante-quatorze Euro et quatre-vingt-dix centimes d'Euro (EUR 13.474,90), afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euro et quarante centimes d'Euro (EUR 254.397,40) à deux cent soixante-sept mille huit cent soixante-douze Euro et trente centimes d'Euro (EUR 267.872,30), par la création et l'émission de cent trente-quatre mille sept cent quarante-neuf (134.749) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Nouvelles Actions Préférentielles de Classe A), souscrites et intégralement libérées par apport en nature consistant en la conversion d'emprunts obligataires convertibles, les détails des souscriptions et paiements résultant des résolutions du conseil d'administration du 18 avril 2014, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total d'un million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quarante-neuf Euro et cinquante-deux centimes d'Euro (EUR 1.798.949,52), qui restera attachée aux Nouvelles Actions Préférentielles de Classe A émises.

IV. La valeur totale des biens apportés en nature, comme détaillé dans les résolutions du conseil d'administration et dans le rapport du réviseur d'entreprises, est déclarée par le réviseur d'entreprises être d'un montant total d'un million huit cent douze mille quatre cent vingt-quatre Euro et quarante-deux centimes d'Euro (EUR 1.812.424,42), valeur qui a été acceptée par la Société.

La conclusion du rapport du réviseur d'entreprises, dont une copie restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, est libellée comme suit:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des Emprunts Obligataires devant être convertis ne correspond pas au moins à la valeur du capital émis, plus la prime d'émission.»

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, les articles 6.1 et 6.6 des statuts de la Société sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

«Capital social souscrit

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent soixante-sept mille huit cent soixante-douze Euro et trente centimes d'Euro (EUR 267.872,30) représenté par:

6.1.1 deux millions deux cent quatre-vingt-un mille deux cent vingt-trois (2.281.223) Actions Préférentielles de Classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

6.1.2 deux mille cinq cents (2.500) Actions Ordinaires de Classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et

6.1.3 trois cent quatre-vingt-quinze mille (395.000) Actions Ordinaires de Classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune».

«Capital autorisé

6.6 Le capital social autorisé, en plus du capital souscrit, est fixé à un million sept cent quatre-vingt-onze mille quarante-huit Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 1.791.048,50), représenté par:

6.6.1 six millions quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cent dix-sept (6.477.517) Actions Préférentielles de Classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

6.6.2 neuf millions sept cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-huit (9.752.968) Actions Ordinaires de Classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et

6.6.3 un million six cent quatre-vingt mille (1.680.000) Actions Ordinaires de Classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2014. Relation: EAC/2014/7105. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014072721/192.

(140085351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

SHCO 72 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.129.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fifteenth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "SHCO 72 S.à r.l." a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fourteen.

Subscription and payment

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l.,

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de
«SHCO 72 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quatorze.

Souscription et libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2014. Relation: EAC/2014/7034. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014072546/251.

(140084469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

**Grant Thornton Lux Audit, Société Anonyme,
(anc. Grant Thornton Audit).**

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 183.652.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Grant Thornton Audit", une société anonyme ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 558 du 3 mars 2014,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 183.652 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte et présidée par Mme Anne-Sophie DECAMPS, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter que:

Les projets commun de fusion (le «Projet Commun de Fusion») ont été reçus tous les deux par le notaire instrumentant en date du 7 mars 2014, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 11 mars 2014 et publiés au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Numéros 687 du 17 mars 2014.

Les Projet Commun de Fusion entre:

- la Société et la société absorbée «Grant Thornton Lux Audit» ayant son siège social au 89A, Pafebruch L-8308 Capellen (RCS Luxembourg B 43.298) contenait toutes les indications prévues par les articles 261 et 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), et la condition suspensive relative à l'acquisition de toutes les actions de la société absorbée «Grant Thornton Lux Audit», prénommée, par la Société a été réalisée, ainsi la Société est devenue l'actionnaire unique de «Grant Thornton Lux Audit», prénommée;

- la Société et la société absorbée «Risk & Assurance» ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg (RCS Luxembourg B 172.296) contenait toutes les indications prévues par les articles 261 et 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), et la condition suspensive relative à l'acquisition de toutes les actions de la société absorbée «Risk & Assurance», prénommée, par la Société a été réalisée, ainsi la Société est devenue l'actionnaire unique de «Risk & Assurance», prénommée;

Conformément à l'article 264 de la Loi, les conditions suivantes ont été remplies:

- Vu le respect du délai de publication des Projets Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés de Luxembourg, énoncé à l'article 273 de la Loi;

- Vu le respect du délai d'un (1) mois de la mise à disposition de la documentation énumérée à l'article 267 de la Loi au siège social de la Société pour les actionnaires, sur base d'une attestation délivrée par le conseil d'administration en date du 18 avril 2014;

- Vu qu'aucun actionnaire de la Société disposant au moins de cinq pourcent (5%) des actions n'ayant exercé son droit de requérir la tenue d'une assemblée générale se prononçant sur la fusion; sur base d'une attestation délivrée par le conseil d'administration en date du 18 avril 2014.

Lequel procès-verbal délivré par le conseil d'administration, après avoir été paraphé «ne varietur» par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Conformément à l'article 271 alinéa 2 et à l'article 273 de la Loi, la Fusion est partant définitive depuis le 18 avril 2014 («Date d'Effet de la Fusion»).

Ainsi:

- la société absorbée «Grant Thornton Lux Audit» prénommée, a cessé d'exister et doit être radiée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Les livres et documents de la société absorbée étant transmis à la société absorbante «Grant Thornton Audit», prénommée.

- la société absorbée «Risk & Assurance», prénommée, a cessé d'exister et doit être radiée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Les livres et documents de la société absorbée étant transmis à la société absorbante «Grant Thornton Audit», prénommée.

La Présidente prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la Société en «Grant Thornton Lux Audit» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

5.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Unique résolution:

L'assemblée générale change la dénomination sociale en «Grant Thornton Lux Audit» et, par conséquent, modifie l'article 1^{er} des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La Société adopte la dénomination de Grant Thornton Lux Audit.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ neuf cent quinze euros (915,- EUR).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connues du notaire instrumentant par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29.04.2014. Relation: LAC/2014/19804. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29.04.2014.

Référence de publication: 2014072987/91.

(140085705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

AssetLogic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 179.761.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of the month of May.

Before us Maître Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AssetLogic Partnership S.C.S., a common limited partnership (société en commandite simple) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal dated 16 May 2014.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declare being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of AssetLogic S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.761, incorporated by a deed of Maitre Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg of 21 August 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 12 October 2013, number 2542, page 121986 (the "Company").

III. The articles of association of the Company have not been amended since that time.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To amend Article 12 of the articles of association of the Company (the "Articles") so that any amendment of the Articles (including for the avoidance of doubt any decision of liquidation or dissolution of the Company) requires the approval of (i) a majority of shareholders, including AssetLogic Partnership S.C.S. (ii) representing three quarters of the share capital at least;

2. To amend Article 17.6 of the Articles in order to reflect the fact that the decisions to be taken by the managers are subject to the provisions of Article 17.8;

3. To add an Article 17.8 in the Articles providing for a list of decisions which require the prior consent of AssetLogic Partnership S.C.S., in its capacity as shareholder of the Company; and

4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 12 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association of the Company (including for the avoidance of doubt any decision of liquidation or dissolution of the Company) requires the approval of (i) a majority of shareholders (including AssetLogic Partnership S.C.S., at its name may change from time to time or its successor, duly represented by its unlimited partner and manager, AssetLogic Management S.à r.l.) (ii) representing three quarters of the share capital at least.“

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 17.6 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **17.6.** Subject to Article 17.8 below, decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.”

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to add the following Article 17.8 in of the Articles:

“ **17.8.** Shareholder's consent matters

The following decisions will require the prior consent of AssetLogic Partnership S.C.S., in its capacity as shareholder of the Company, duly represented by its unlimited partner and manager, AssetLogic Management S.à r.l.:

- i. Sale/disposal, transfer of any assets;
- ii. Borrowing/bank overdrafts except for normal trade credit;
- iii. Encumbering assets or issuing guarantees other than for the normal course of business or in relation to authorized borrowing/bank overdrafts under ii. above;
- iv. Entering into or amending agreements with stakeholders/shareholders/partners(including a connected person or limited company in which such shareholder or employee is interested), other than employment contracts and/or contracts in the normal course of business;
- v. Changing the nature of the Business;
- vi. Issue of convertible instruments;

vii. Any decision in relation to the matters listed under i to vi. above to be adopted by a direct or indirect subsidiary of the Company.

For the purpose of this Article 17.8, Business means the development, marketing and selling of software products and services for data management by subsidiaries of AssetLogic Partnership S.C.S., including the Company.”

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le seize mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AssetLogic Partnership S.C.S., une société en commandite simple) constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché of Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 mai 2014.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de AssetLogic S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.761, constituée par acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand Duché de Luxembourg, du 21 août 2013, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 octobre 2013, numéro 2542, page 121986 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaissant avoir été entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modifier l'Article 12 des statuts de la Société (les «Statuts») de telle sorte que toute modification des statuts (incluant également toute décision de liquidation ou de dissolution de la Société) requiert l'accord d'une (i) majorité des associés, incluant AssetLogic Partnership S.C.S. (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.;

2. Modifier l'Article 17.6 des Statuts afin de refléter le fait que les décisions à prendre par les gérants sont assujetties aux dispositions de l'Article 17.8;

3. Ajouter un Article 17.8 dans les Statuts prévoyant une liste de décisions qui requièrent le consentement préalable d'AssetLogic Partnership S.C.S., en sa capacité d'associé de la Société; et

4. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 12 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts (incluant également toute décision de liquidation ou de dissolution de la Société) requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (incluant AssetLogic Partnership S.C.S., tel que sa dénomination sociale pourrait changer ou son successeur, dûment représenté par son associé commandité et gérant, AssetLogic Management S.à r.l.) (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.»

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 17.6 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **17.6.** Sous réserve des dispositions de l'Article 17.8 ci-dessous, les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.»

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'ajouter aux Statuts l'Article 17.8 suivant:

« **17.8. Consentement d'associé.** Les décisions suivantes requièrent le consentement préalable d'AssetLogic Partnership S.C.S., en sa capacité d'associé de la Société, dûment représenté par son associé commandité et gérant, AssetLogic Management S.à r.l.:

- i. Vente/disposition, transfert d'actifs;
- ii. Emprunts/découverts bancaires sauf aux conditions normales de crédit;
- iii. Grever des actifs ou émettre des garanties autrement que dans le cadre normal des affaires ou en relation avec un emprunt/découvert bancaire sous ii. ci-dessus;
- iv. Conclusion ou modification de contrats avec les intervenants/actionnaires/associés (y compris une personne concernée ou société dans laquelle cet associé ou employé est intéressée), autres que les contrats de travail et/ou contrats conclus dans le cours normal des affaires;
- v. Changement de la nature du Business;
- vi. Emission d'instruments convertibles;
- vii. Toute décision se rapportant aux matières listées sous i. à vi. ci-dessus à adopter par une filiale directe ou indirecte de la Société.

Pour les besoins du présent Article 17.8, Business signifie le développement, la commercialisation ou la vente de produits et services de logiciel de gestion de données par des filiales d'AssetLogic Partnership S.C.S., y compris la Société.»

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2014. Relation: EAC/2014/7103. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014072700/145.

(140085342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Annibal, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 8.000.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.593.

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "ANNIBAL", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35593 (la "Société"), originellement constituée sous la dénomination sociale de "ANNIBAL HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, le 18 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 190 du 22 avril 1991,

et dont les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour les dernières fois suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 582 du 18 mars 2010, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et la transformation en une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") ainsi que le changement de la dénomination en "ANNIBAL HOLDING S.A., SPF";

- en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 716 du 14 avril 2011, contenant notamment l'adoption par la Société de la dénomination "ANNIBAL S.A., SPF"; et

- en date du 19 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 879 du 5 avril 2014, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle ainsi que l'abandon du statut de société régie par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduction du capital à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) à huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-), sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des cent quarante mille (140.000) actions représentatives du capital social et mise à disposition du montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) aux actionnaires actuels, le remboursement étant réalisés en proportion de leur participation dans le capital social;

2. Modification subséquente du point 5.1 de l'article 5 des statuts;

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) à huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-), sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des cent quarante mille (140.000) actions représentatives du capital social.

L'Assemblée constate que la réduction de capital ci-avant décidée est effectuée par la mise à disposition du montant de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) aux actionnaires actuels proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

MISE A DISPOSITION: Il est convenu expressément entre les actionnaires et la Société que, afin d'instaurer une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, la mise à disposition du prédit montant aux actionnaires n'aura lieu qu'après un délai de six (6) mois après la l'assemblée générale annuelle ordinaire de 2014, bien que la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales prévoit un délai de trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

Afin de mettre les Statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le point 5.1 de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social souscrit est fixé à huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-), représenté par cent quarante mille (140.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trois cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2014. LAC/2014/22524. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014072719/88.

(140086199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Bloemers Luxembourg B.V./S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 748.737,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.843.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of March.

Before the undersigned, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the Shareholders of Bloemers Luxembourg B.V./S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B172843, incorporated by a deed of the Notary Leonie Grethen on October 31, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 3059, dated December 19, 2012 (the "Company").

The meeting was opened by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, being in the chair,

who appointed as Secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at Esch/Alzette.

The meeting elected as Scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at Esch/Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the 494,620 A shares, 254,117 B shares, 272,268 C shares, 136,135 D shares and 340,335 E shares, representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting (the "Meeting") so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the Shareholders.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Cancellation of the 272,268 C shares, 136,135 D shares and 340,335 E shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each so that the share capital of the Company is now represented by 494,620 A shares and 254,117 B shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

3. Subsequent reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 748,738 (seven hundred and forty eight thousand seven hundred and thirty eight euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 1,497,475 (one million four hundred and ninety seven thousand four hundred and seventy five euro) to EUR 748,737 (seven hundred and forty eight thousand seven hundred and thirty seven euro);

4. Subsequent amendment of paragraph 1 of the article 4, of the articles of associations which will read as follows: "The share capital of the company amounts to seven hundred and forty eight thousand seven hundred and thirty seven euro (EUR 748,737) divided into four hundred ninety four thousand six hundred and twenty (494,620) series "A" shares and two hundred fifty four one hundred and seventeen (254,117) series "B" shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Whenever the articles of association mention shares and/or shareholders without further designation, this shall refer to the A shares and B shares and their respective owners.";

5. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the Meeting:

First resolution

The general meeting resolved to waive their rights to the prior notice of the current Meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the Meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

The general meeting resolved to cancel the 272,268 C shares, 136,135 D shares and 340,335 E shares, held by the Company itself, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each so that the share capital of the Company is now represented by 494,620 A shares and 254,117 B shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Third resolution

Further to the above resolution, the general meeting resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 748,738 (seven hundred and forty eight thousand seven hundred and thirty eight euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 1,497,475 (one million four hundred and ninety seven thousand four hundred and seventy five euro) to EUR 748,737 (seven hundred and forty eight thousand seven hundred and thirty seven euro)

Fourth resolution

The general meeting resolved to subsequently amend the paragraph 1 of the article 4, of the articles of associations which will read as follows:

"The share capital of the company amounts to seven hundred and forty eight thousand seven hundred and thirty seven euro (EUR 748,737.-) divided into four hundred ninety four thousand six hundred and twenty (494,620) series "A" shares and two hundred fifty four one hundred and seventeen (254,117) series "B" shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Whenever the articles of association mention shares and/or shareholders without further designation, this shall refer to the A shares and B shares and their respective owners."

There being no further business, the Meeting is terminated.

Declaration and costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the Meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour de mars. Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Il est tenu

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Bloemers Luxembourg B.V./S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois (société anonyme), ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, enregistrée à Luxembourg auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B172843, constituée par acte du notaire Léonie Grethen le 31 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations sous le numéro 3059 en date du 19 décembre 2012 (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, le Président, qui désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le conseil de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

II.- Cette liste de présence montre que les 494,620 (quatre cent quatre-vingt-quatorze mille six cent vingt) actions de catégorie A, 254,117 (deux cent cinquante-quatre mille cent dix-sept) actions de catégorie B, 272,268 (deux cent soixante-douze mille deux cent soixante-huit) actions de catégorie C, 136,135 (cent trente-six mille cent trente-cinq) actions de catégorie D et 340,335 (trois cent quarante mille trois cent trente-cinq) actions de catégorie E, représentant la totalité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») afin que l'Assemblée puisse valablement délibérer sur toutes les questions de l'ordre du jour qui sont connues par les actionnaires.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations préalables;

2. Annulation des 272,268 (deux cent soixante-douze mille deux cent soixante-huit) actions de catégorie C, 136,135 (cent trente-six mille cent trente-cinq) actions de catégorie D et 340,335 (trois cent quarante mille trois cent trente-cinq) actions de catégorie E, d'une valeur nominale d'EUR 1 (un euro) chacune;

3. Réduction subséquente du capital social d'un montant de 748,738 EUR (sept cent quarante-huit mille sept cent trente-huit euro), pour le porter de son montant actuel de 1,497,475- EUR (un million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-quinze euro) à 748,737 EUR (sept cent quarante-huit mille sept cent trente-sept euro);

4. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 4 des statuts coordonnés de la Société qui se lira comme suit: «Le capital de la société s'élève à sept cent quarante-huit mille sept cent trente-sept euro (EUR 748,737.-) divisé en quatre cent quatre-vingt-quatorze mille six cent vingt (494,620) actions de catégorie A et deux cent cinquante-quatre mille cent dix-sept (254,117) actions de catégorie B, chacune ayant une valeur nominal d'un euro (EUR 1.-).

Lorsqu'il est mentionné dans les statuts actions et/ou actionnaires sans autre précision, il est entendu que cela se réfère à la fois aux actions A et aux actions B et aux titulaires respectifs de ces actions.»;

5. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'Assemblée:

Première résolution

L'assemblée générale décide de renoncer à ses droits à convocation préalable de la présente Assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informée sur l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoquée et donc accepte de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à la réunion a été mise à la disposition des actionnaires dans un délai de temps suffisant afin de leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler les 272,268 (deux cent soixante-douze mille deux cent soixante-huit) actions de catégorie C, 136,135 (cent trente-six mille cent trente-cinq) actions de catégorie D et 340,335 (trois cent quarante mille trois cent trente-cinq) actions de catégorie E, détenues par la Société, d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale a décidé de réduire le capital social d'un montant de 748,738 EUR (sept cent quarante-huit mille sept cent trente-huit euro), pour le porter de son montant actuel de 1,497,475 EUR (un million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-quinze euro) à 748,737 EUR (sept cent quarante-huit mille sept cent trente-sept euro).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence le paragraphe 1 de l'article 4, des statuts coordonnés de la Société qui se lit comme suit:

«Le capital de la société s'élève à sept cent quarante-huit mille sept cent trente-sept euro (EUR 748,737.-) divisé en quatre cent quatre-vingt-quatorze mille six cent vingt (494,620) actions de catégorie A et deux cent cinquante-quatre mille cent dix-sept (254,117) actions de catégorie B, chacune ayant une valeur nominal d'un euro (EUR 1.-).

Lorsqu'il est mentionné dans les statuts actions et/ou actionnaires sans autre précision, il est entendu que cela se réfère à la fois aux actions A et aux actions B et aux titulaires respectifs de ces actions.».

Comme il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

Déclaration et frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare, sur la demande de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte, a été passé à Esch/Alzette, à la date indiquée au début du présent document.

Le document ayant été lu aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2014. Relation: EAC/2014/7100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014072765/158.

(140085333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Brasserie Père et Fille Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3543 Dudelange, 60, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.932.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le six mai.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. - José Miguel NÒBREGA DE SOUSA SILVA, chauffeur de camion, né à Guala (Portugal), le 5 août 1964, et son épouse

2. - Maria de Fatima BRANDÃO DA SILVA, femme au foyer, née à Caires (Portugal), le 2 février 1959, demeurant ensemble à L-3514 Dudelange, 105, route de Kayl;

3. - Tania BRANDAO DE SOUSA, étudiante, née à Luxembourg, le 19 février 1989, demeurant à L-3514 Dudelange, 105, route de Kayl.

Les comparants requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

- La société à responsabilité limitée BRASSERIE PERE ET FILLE SARL, avec siège social à L-3543 Dudelange, 60, rue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 164 932 a été constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 25 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 15 du 3 janvier 2012.

- Son capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100.-) euros chacune.

- Les comparants sont propriétaires des cent vingt-quatre (124) parts de ladite Société et ont décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, ils prononcent en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Les associés déclarent avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à leur profit.

Les associés se trouvent donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Ils reconnaissent avoir été informés par le notaire sur la portée de cela et déclarent persister dans leur intention.

Ils régleront également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile des comparants.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Nóbrega De Sousa Silva, Brandão Da Silva, Brandao De Sousa et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 14 mai 2014. Relation LAC/2014/22319. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Releveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014072800/47.

(140085710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Orbis Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 90.049.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu le 30 avril 2014 à 15 heures

L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Allan W.B. Gray résidant 25 Front Street, Hamilton HM11, Bermudes, Monsieur William B. Gray résidant 25 Front Street, Hamilton HM11, Bermudes, Monsieur John C.R. Collis résidant 2, Clarendon House, Church Street, HM11 Hamilton, Bermudes, Monsieur Claude Kremer résidant 14, rue Erasme, 1468 Luxembourg, Luxembourg, Monsieur Austin J. O'Connor résidant 4, rue de l'Eglise, 5481 Wormeldange, Luxembourg et Monsieur David T. Smith résidant 85, Warner Building, Reid Street, HM12 Hamilton, Bermudes comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.

L'Assemblée a également décidé de réélire Ernst & Young S.A. comme Réviseur d'Entreprise agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.

Bertrange, le 20 mai 2014.

Pour le compte d'ORBIS SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2014071609/19.

(140083548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

R&S Schmieden Holztreppe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodingen, 26, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 113.711.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014071653/13.

(140083454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Rubicon Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 131.738.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 23 avril 2014 que le siège social de la Société a été transféré au 1, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

De plus, il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2014 que:

- La démission de Monsieur Patrick MOINET, gérant de la Société, a été acceptée avec effet immédiat; et
- Monsieur Kemal Akyel, né le 2 juin 1977 à Beringen, Belgique, résidant au 6, De Blauken B-3583 Beringen a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071661/17.

(140084138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.
